

Quarante-cinquième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 12 février 2020, à 17 h.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

**2020-02-0267**  
**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**2020-02-0268**  
**PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**FONDS FLI / FLS / FSE**

**2020-02-0269**  
**PIEUX XTREME INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pieux Xtrême inc. et son projet sont admissibles au Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI régulier de 62 500 \$, au taux de 5 %, terme de 60 mois et moratoire sur le capital de six mois, et un prêt FLS de 62 500 \$, au taux de 7 %, terme de 60 mois et moratoire sur le capital de 6 mois, pour ce projet;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

#### **LISTE DES CONDITIONS**

- Un cautionnement personnel et solidaire de M. Éric Guay, limité à la somme de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$).

#### **Listes des conditions préalables aux déboursés**

- Fournir une preuve d'assurance sur la vie du représentant de l'EMPRUNTEUR dont le bénéficiaire sera le PRÊTEUR, pour toute la durée du Prêt. Si l'assurance vie n'est pas effectuée par le PRÊTEUR, la police d'assurance sur la vie du Nom du représentant de l'Emprunteur devra comprendre un transport de créances en faveur du PRÊTEUR selon ses intérêts. Le montant de l'assurance vie devra être, en tout temps et jusqu'au remboursement complet, au moins équivalent au solde du Prêt.

<b>Ratio :</b> Ratio dette/	2.25 fois	Passif total – (impôt futur à long terme + dette subordonnée) / Avoir net ajusté
équité :		
Ratio de couverture	1.25 fois	BAlIA – (Dividendes + rachats d'actions + avances aux actionnaires ou sociétés liées)
de la dette :		/ (Frais d'intérêts + portion à court terme de la dette à long terme (PCDLT) payée dans l'exercice)

Adoptée.

#### **2020-02-0270**

#### **LES TRANSPORTS ATD INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise les Transports ATD inc. et son projet sont admissibles au Fonds FLI, FLS et FSE;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI, FLS et FSE;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI régulier de 4 625 \$, au taux de 5 %, terme de 5 ans, et un prêt FLS de 4 625 \$, au taux de 7 %, terme de 5 ans, et une subvention FSE au montant de 2 500 \$ pour ce projet;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

#### **LISTE DES CONDITIONS POSSIBLES**

##### **Garantie :**

- Un cautionnement personnel et solidaire du Nom du représentant de l'Emprunteur limité à la somme de neuf mille deux cent cinquante dollars (9 250 \$).

### Listes des conditions préalables aux déboursés

- Le prêt sera déboursé concurremment avec les autres prêteurs ;
- Fournir avec ses actionnaires l'excédent, si le coût réel excède celui indiqué au Projet, à la satisfaction du Prêteur, avant tout autre déboursement du Prêt.

### Condition annuelle :

- Fournir les états financiers trimestriels.

Adoptée.

### 2020-02-0271

#### GENERAL RECYCLED LTD

CONSIDÉRANT que l'entreprise General Recycled LTD et son projet sont admissibles au Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement la modification des Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources a accordé, le 11 avril 2018, un prêt FLI au montant de 75 000 \$, taux de 5 %, terme de 60 mois, et un prêt FLS au montant de 75 000 \$, au taux de 5 %, terme de 60 mois;

QUE la MRC des Sources souhaite apporter certaines modifications des conditions afin de rendre possible la réalisation de ce démarrage et de s'arriver avec la SADC des Sources;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

### **Nouvelles conditions :** (*changement en italique*)

Fonds d'investissement : **FLI** Montant : **75 000 \$**

- Taux d'intérêt : **5 %**
- Terme : **84 mois**
- Moratoire sur le capital : **6 mois**

Fonds d'investissement : **FLS** Montant : **75 000 \$**

- Taux d'intérêt : **9 %**
- Terme : **84 mois**
- Moratoire sur le capital : **6 mois**

### **Argumentaires :**

- **Moratoire :** Étant donné que l'entreprise est en démarrage (besoin de liquidité) et que la SADC a octroyé un moratoire de 6 mois à l'entreprise, nous recommandons un terme de 6 mois afin de s'arrimer avec la SADC. (L'entreprise n'a jamais reçu les conditions du prêt)
- **Terme :** Étant donné que l'entreprise est en démarrage (besoin de liquidité) et que la SADC a octroyé un amortissement de 84 mois à l'entreprise, nous recommandons un terme de 84 mois afin de s'arrimer avec la SADC. (L'entreprise n'a jamais reçu les conditions du prêt)
- **Taux d'intérêt :** Étant donné l'augmentation de l'amortissement de 24 mois, le moratoire de 6 mois, les taux d'intérêt qui ont eu une augmentation en 2018 et le taux que la SADC a octroyé (7 %), nous

recommandons une augmentation de 2 % globale afin de s'arrimer avec la SADC. (L'entreprise n'a jamais reçu les conditions du prêt)

Adoptée.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2020-02-0272**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier